

*MUNICIPALITÉ DE SAINT-ATHANASE
6081 CHEMIN DE L'ÉGLISE, C.P. 40
SAINT-ATHANASE, (QUÉ.) G0L 2L0
TÉL. : (418) 859-2575*

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Athanase, tenue le 07 mai 2012 à 20h00, à la Salle du Conseil municipal de Saint-Athanase.

Sont présents :

Siège No 1 : Sophie Sirois
Siège No 2 : Jocelyn Bernier
Siège No 3 : Andrée Lebel
Siège No 4 : Pierre Després
Siège No 5 : André St-Pierre
Siège No 6 : Gaston Chenard

Formant quorum sous la présidence de monsieur Mario Patry, maire

**2012-05-71 DEMANDE DE MORATOIRE POUR L'INSTALLATION DE
TOUT NOUVEAU COMPTEUR ÉMETTEUR DE
RADIOFRÉQUENCES**

CONSIDÉRANT QUE les installations des compteurs dits «intelligents» qu'Hydro Québec veut imposer à tous ses abonnés, sans avoir demandé leurs avis ni obtenu leur assentiment, constitue une grave atteinte à leur liberté de choix;

CONSIDÉRANT QUE les radiations électromagnétiques (micro-ondes) émanant de l'émetteur-récepteur à ondes pulsées (de 900 à 920MHz comme les cellulaires, des ondes potentiellement cancérigènes selon l'OMS) dont ces compteurs sont munis s'ajouteraient à la dose déjà élevée que la population doit absorber et contribueraient à déclencher une kyrielle de problèmes de santé, particulièrement chez les personnes électro hypersensibles, tel qu'observé partout ailleurs où de tels dispositifs ont été installés;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs 6 fois par année, ni les avantages que pourrait représenter pour le consommateur la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;

CONSIDÉRANT QUE le coût exorbitant du remplacement des compteurs électromécaniques actuels d'une durée de vie d'au moins 25 ans par des compteurs d'une durée de vie d'à peine 15 ans représente une dépense injustifiée que tôt ou tard les abonnés devront absorber;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Sophie Sirois
APPUYÉ PAR Monsieur Jocelyn Bernier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE NOUS DEMANDONS AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC :

1) Qu'il impose à Hydro-Québec un moratoire immédiat à l'installation de tout nouveau compteur émetteur de radiofréquences en raison des risques sérieux qu'ils représentent pour la santé humaine;

2) Qu'une commission d'enquête itinérante, publique et transparente, composée de manière paritaire, soit créée, sous l'égide du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), afin de bien évaluer le projet dans son ensemble et de faire le point sur les risques liés à l'électropollution ;

3) Qu'il exige d'Hydro-Québec qu'elle accorde à tout abonné, sur simple demande écrite, sans tracasserie administrative ni frais supplémentaire, le remplacement rapide de tout compteur émetteur de radiofréquences déjà installé par un compteur n'émettant aucune radiofréquence, ainsi que le droit de refuser l'installation de tout compteur émetteur de radiofréquences sur sa propriété.

-ADOPTÉ-

(SIGNÉ) Mario Patry, maire

(SIGNÉ) Francine Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière

**Copie certifiée conforme
Du livre des délibérations.**

Donné à Saint-Athanase,
Ce 10 mai 2012

.....
Francine Morin,
Directrice-générale & secrétaire trésorière

c.c <http://www.cqlpe.ca>
secretariat@regie-energie.qc.ca
francoisdrouin1@gmail.com
savard.rejean.2@hydro.qc.ca
claudebreault@globetrotter.net